



Rôle, tâches et responsabilités - Administrateur 1

Responsable politique des relations du travail du SIIAL-CSQ

Fonction :

La fonction de l'administrateur en relations du travail est essentiellement politique, en collaboration avec la présidence, les conseillers du SIIAL-CSQ et la secrétaire aux relations du travail. La personne peut également exécuter tout autre mandat qui lui est dévolu par le conseil d'administration.

Responsabilités :

En collaboration avec la présidence, elle s'assure des suivis nécessaires à faire en lien avec les mandats dégagés par le Comité de coordination des relations du travail (CCRT) et/ou le conseil d'administration. Elle s'assure, de ce fait, que les conseillers sont dûment mandatés afin qu'ils puissent accomplir leur tâche.

Tâches :

- Responsable du suivi des griefs et des ententes, le tout en collaboration avec la présidence ;
- Participe au comité des relations du travail (CRT), au comité des griefs et tout autre comité ad hoc mis en place par l'employeur en lien avec les relations du travail ;
- Participe au comité de coordination des relations du travail (CCRT) et à la préparation du comité de griefs ;
- S'assure, avec la présidence, que les relations du travail sont dûment mandatées et veille au bon fonctionnement de ses mandats ;
- S'assure que les dossiers (griefs, CLP (CNESST), individuels, etc.) sont conformes et en lien avec les exigences du syndicat.
- Fait état des griefs en cours à chaque Conseil d'administration ;
- Responsable des dossiers des relations du travail, elle doit se référer au Conseil d'administration pour toute décision d'envergure ou entente particulière qui a un impact significatif sur les membres du SIIAL-CSQ ;
- Participe à des formations en lien avec les relations du travail dispensées par la CSQ.
- Participe au CIACC (Comité d'interprétation et d'application de la convention collective)
- Effectue toutes autres tâches connexes

Aptitudes requises

- Bonne connaissance des conventions collectives locales et nationales
- Facilité à communiquer
- Sens de la gestion et de l'organisation
- Entregent

Libération syndicale : 10/15